



OPTION EPS Rentrée 2020 Dossier de candidature

Attention ! Le pré-recrutement par la commission du lycée ne préjuge pas de la décision d'affectation du Directeur académique et donc de l'inscription définitive.

La procédure d'inscription est la suivante :

1) Compléter le dossier de candidature ci-dessous et le renvoyer avec les bulletins scolaires de 3^{ème} :

Prioritairement par mail : ce.0330135t@ac-bordeaux.fr

Objet : « candidature Option EPS »

Si l'envoi par mail est impossible, par courrier postal : Lycée Alfred Kastler « Candidature Option EPS »
14 avenue de l'Université - BP73
33402 Talence cedex

Le dossier doit parvenir au lycée, quel que soit le mode de transmission, pour le mardi 2 juin 2020 (cachet de la Poste faisant foi).

Un retour d'information sur les résultats de la sélection sera donné par téléphone à la famille dès que disponible ;

2) Choisir le lycée Alfred Kastler en premier vœu sur le dossier AFFELNET

3) Consulter le site de l'académie de Bordeaux à partir du 30 juin 14h pour connaître les résultats de l'affectation ;

CANDIDAT:

Établissement d'origine:

NOM: PRENOM:

Classe: LV1: LV2:

N ° de téléphone :

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS sur les compétences sportives, les capacités à s'investir dans les différentes pratiques, et à s'inscrire dans des projets collectifs:

.....
.....

..... Date:..... Nom : Signature:

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL sur la capacité à avoir une attitude réflexive sur sa pratique, et à gérer un emploi du temps surchargé de 3h supplémentaires :

.....
.....

..... Date:..... Nom : Signature:

Lettre de motivation du candidat :

[Vous mentionnerez obligatoirement les activités physiques et sportives auxquelles vous avez participé au cours des années précédentes : en club (niveau atteint) et/ou à l'A.S. (jeune officiel : oui/non)]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature : Le/...../.....

Rappel :

À l'issue de la classe de seconde, l'enseignement facultatif EPS a vocation à être poursuivi jusqu'en terminale **pour être présenté comme épreuve facultative de baccalauréat**. Toutefois, compte tenu des contraintes d'emploi du temps, seuls les élèves inscrits en voie générale pourront être normalement accueillis sur les plages horaires de l'option (dans certaines conditions, des aménagements peuvent exceptionnellement être mis en place pour les élèves orientés en voie technologique).